

OBJET : Autorisation d'enseigne

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LEVEZOU,

VU la loi n° 79-1150 du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes, préenseignes ;

VU le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.581-18 et L.581-21, R.581-9 à R.581-13, R.581-16 et R.581-58 à R.581-65 ;

VU l'absence de règlement local de publicité intercommunal (RLPI) sur le territoire de la Communauté de communes du Lévézou ;

VU le transfert de compétence en matière de publicité, enseignes et préenseignes à la Communauté de communes ;

VU la demande d'autorisation d'enseigne, enregistrée sous le n°AP-PON-012-26-0002, déposée le 22 janvier 2026 par Abeille Assurances, exploitant le local situé 2 rue de l'Église, 12 290 PONT-DE-SALARS.

Considérant qu'en l'absence de RLPI, les règles nationales du Code de l'environnement s'appliquent ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'installation, le remplacement ou la modification de l'enseigne relative à l'activité exercée par Abeille Assurances est autorisée sur l'immeuble situé 2 rue de l'Église, 12290 PONT-DE-SALARS, sous réserve des règles nationales applicables.

ARTICLE 2 : Les travaux devront être réalisés dans un délai de 12 mois à compter de la notification du présent arrêté.

ARTICLE 3 : le présent arrêté sera transmis à la Préfecture, fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la communauté de communes, et sera inséré au registre des actes administratifs.

Fait à Vezins-de-Lévézou,

Le 17/02/2026

Le Président,

Arnaud VIALA

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président dans un délai de deux mois, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, en vertu de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.